

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

DELIBERATION N°2024.00435

CONVENTION DE PARTENARIAT RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE - VILLE DE SAINT-CHAMOND

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 46

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. David FARA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240704-D20240043510

Date de mise en ligne : 12 juillet 2024

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

CONVENTION DE PARTENARIAT RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE SAINT-ETIENNE METROPOLE - VILLE DE SAINT-CHAMOND

Saint-Étienne Métropole est identifiée comme "Terre d'accueil des plus grands événements sportifs planétaires" au même titre que les grandes métropoles françaises et européennes. Forte de son savoir-faire reconnu par l'ensemble des Comités d'organisation internationaux, la Métropole s'est vu confier l'organisation des plus prestigieuses compétitions accueillies sur le territoire français depuis 25 ans, dont la récente Coupe du Monde de Rugby 2023.

Cette tradition et expertise d'organisation seront de nouveau mises à l'honneur en 2024, Saint-Étienne Métropole ayant été désignée "Collectivité hôte" du Tournoi Olympique de football des prochains Jeux Olympiques & Paralympiques Paris 2024 ainsi que d'une étape du Relais de la Flamme Olympique programmée le samedi 22 juin prochain.

L'accueil de ces deux manifestations d'envergure s'inscrit dans le cadre de la politique menée par la Métropole en matière d'attractivité de son territoire, afin de capitaliser sur les retombées médiatiques et économiques générées par ces événements.

Programmé le samedi 22 juin, le Relais de la Flamme Olympique traversera les Villes de Firminy et de Saint-Chamond avant de conclure son parcours ligérien à Saint-Étienne, désignée Ville étape de la manifestation.

Dans le cadre de cette opération événementielle, Saint-Étienne Métropole a sollicité les communes de Saint-Chamond et Firminy pour prendre en charge les prestations listées ci-dessous afin de concourir au parfait déroulement de la manifestation et faire vivre l'effervescence de cet événement historique aux habitants de ces territoires :

- prise en charge des opérations de nettoyage, de maintien de la propreté et d'hygiène du passage du *Relais de la Flamme Olympique* ;
- prise en charge des opérations contribuant à la sécurisation du passage du *Relais de la Flamme Olympique* ;
- mise à disposition, mise en conformité et gestion de l'exploitation des bâtiments propriétés de la Ville de Firminy dans le cadre du passage du *Relais de la Flamme Olympique* ;
- prise en charge de la programmation festive, ludique et sportive imaginée pour célébrer le passage du *Relais de la Flamme Olympique* (dont frais de production, médiation, représentation, régie d'accueil, coordination...).

La présente convention a pour objet de définir les conditions de participation financière de Saint-Étienne Métropole à destination de la Ville de Saint-Chamond, à hauteur de 32 000 € (trente-deux mille euros) maximum, en contrepartie de la prise en charge des prestations suivantes :

- missions réalisées en heure supplémentaire par les agents de la Ville de Saint-Chamond pour concourir au parfait accueil du *Relais de la Flamme Olympique* sur le territoire communal (nettoyage, sécurisation, exploitation bâtementaire) ;
- frais de programmation et de production associés à l'accueil du *Relais de la Flamme Olympique* sur le territoire communal.

Il est précisé que les crédits budgétaires nécessaires au bon déroulement de ces manifestations ont été inscrits au BP 2024 de la Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une participation financière à hauteur de 32 000 € à la commune de Saint-Chamond pour le passage du Relais de la Flamme Olympique ;**
- **approuve la convention de partenariat Saint-Étienne Métropole - Ville de Saint-Chamond – Relais de la Flamme Olympique ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite Convention de partenariat ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur l'exercice 2024 sur le budget EVEN-62875-JOP.**


Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE